

La pression des grands mammifères ongulés sur la forêt est-elle excessive ?

Fiche **QUESTIONS SUR...** n° 02.05.Q07

2024, révisée 2026

Gérard TENDRON, membre de l'Académie d'Agriculture de France

Mots clés : prélèvement, agrainage, régénération, plantation, écorçage, équilibre sylvo-cynégétique

Les grands ongulés – cerfs, chevreuils, sangliers – vivent, pour une large part, en forêt où ils trouvent nourriture, couvert et tranquillité pour leur cycle biologique et leur reproduction.

Depuis les années 1970, l'extension et la prolifération des populations sont spectaculaires. Comment les expliquer ? Quels effets ont-elles sur les peuplements forestiers ? Quelles mesures doivent être mises en œuvre pour restaurer l'équilibre forêt-gibier ?

Pourquoi les populations de grands ongulés ont-elles augmenté ?

En quarante ans, les populations de cerfs, de sangliers et de chevreuils ont été multipliées par quatre, six, voire huit selon les départements.

Le cerf, autrefois cantonné dans les grands massifs forestiers, est maintenant présent dans presque tous les départements ; ses populations peuvent être estimées à 250 000 individus. Plus de 90 300 animaux ont été prélevés par les chasseurs pendant la campagne de chasse 2024-2025, contre 10 000 en 1980.

Le chevreuil, absent de nombreux départements dans les années 1960, occupe dorénavant tous les types de milieux. Ses effectifs dépassent probablement 2 000 000 d'individus, les derniers prélèvements dépassent 569 200 (campagne 2024-2025) contre 100 000 en 1985.

Le sanglier, autrefois erratique et migrateur, est présent et sédentaire dans tous les départements. Ses effectifs fluctuent selon les conditions climatiques et les possibilités de nourriture en forêt. Les prélèvements dépassent 881 300 individus (campagne 2024-2025) pour des populations comprises entre 2 et 3 millions d'individus.

L'augmentation spectaculaire de ces populations s'explique par les évolutions des milieux :

- l'extension des surfaces forestières (plus de 4 millions d'hectares en 60 ans) et la fermeture des grands massifs à la circulation automobile, qui ont permis l'augmentation des zones de tranquillité et de nourriture pour les cervidés ;
- le renouvellement plus rapide des vieux peuplements forestiers, qui a offert davantage de recrues pour les ongulés ;
- le développement de la culture du maïs et des cultures spécialisées, qui a largement profité au développement du sanglier.

Mais ce sont aussi les mesures de gestion mises en œuvre par les chasseurs qui ont aussi beaucoup contribué à ces augmentations :

- la mise en place du plan de chasse pour le cerf en 1963 (étendu au chevreuil) a conduit à limiter les prélèvements et à sauvegarder les classes d'âge d'animaux participant au succès reproducteur ;
- l'obligation du tir à balles, au détriment de la chevrotine, s'est traduit par une moindre efficacité du tir et la diminution des animaux blessés ;
- l'agrainage est devenu systématique toute l'année dans certaines forêts, y générant des concentrations d'animaux et un succès reproducteur meilleur ;
- des lâchers d'animaux sauvages, capturés dans des réserves nationales, ont été réalisés entre 1955 et 1985 : 4 800 cerfs et biches, 6 200 chevreuils, 2 600 sangliers ;
- les réserves de chasse se sont étendues, atteignant 2 500 000 hectares et constituant des zones de refuge pour la grande faune.

Quels sont les effets de la prolifération des grands animaux sur les peuplements forestiers?

Les cerfs, essentiellement herbivores, ont une appétence particulière pour les bourgeons et les pousses terminales des semis et des plants à leur portée, pouvant s'en nourrir lorsque les recrues herbacées et ligneux font défaut. Ils concourent ainsi au port buissonnant des jeunes sujets végétaux, alors incapables de développer une tige maîtresse. Mais, par frottement des ramures des bois des cerfs (avant leur chute et leur refait), ce sont les écorçages infligés aux gaulis et perchis qui sont les plus redoutés par les forestiers, car ils constituent des blessures pouvant aller jusqu'à la mort des arbres.

En outre, des densités d'animaux trop élevées les incitent à quitter la forêt pour trouver à se nourrir dans les cultures agricoles, notamment dans les céréales en période d'épiaison et dans le maïs en grain. Enfin, une densité trop élevée peut conduire à un appauvrissement de diversité floristique par des prélèvements privilégiés de certaines espèces, susceptibles de se raréfier.



Fig. 1 : plant de pin sylvestre écorcé



Buis en boule, suite à l'abroustissement

Les sangliers sont à l'origine de 85 % des dégâts causés aux cultures agricoles ; ces dégâts, estimés à 80 M€ par an, sont indemnisés aux agriculteurs par les fédérations de chasseurs, à hauteur de 60 M€ pour les pertes de récoltes, auxquels s'ajoutent 5 M€ de frais d'expertise et 15 M€ pour les actions de prévention, de type clôture. Depuis 2023, l'État apporte une contribution financière à l'indemnisation des dégâts (25 M€ en 2023) pour tenir compte du fait que des forêts ne sont pas chassées et que les effectifs de chasseurs ont beaucoup diminué (2 400 000 en 1975 contre 960 000 aujourd'hui).

Les grands ongulés sont aussi, tous, à l'origine de collisions avec les automobiles : de l'ordre de 150 000 à 200 000 par an, pour un coût estimé à 40 M€ par an. Ces collisions avec le gibier provoquent annuellement une dizaine de morts et près de 200 blessés corporels.

Ces grands ongulés peuvent être porteurs de maladies transmissibles à l'homme – notamment la maladie de Lyme (voir la fiche 03.09.Q02 *Les zoonoses*) qui pose de sérieux problèmes de santé publique –, comme à la faune domestique (tuberculose, brucellose). Tout ceci justifie de réduire les populations de grands ongulés dans certains massifs forestiers, afin de garantir un équilibre avec la forêt.

Quelles mesures mettre en œuvre pour rétablir l'équilibre forêt-gibier ?

L'équilibre vise à faire coexister une faune abondante (car, financièrement, la chasse constitue de l'ordre du tiers des recettes annuelles des forêts giboyeuses), variée et en bonne santé, avec des peuplements forestiers et des cultures riveraines dont l'avenir et la pérennité ne soient pas compromis. Son maintien ou son rétablissement passe par des mesures de gestion concernant les forestiers et les chasseurs et, dans une certaine mesure, les agriculteurs.

La régulation des populations par la chasse demeure l'outil le plus directement efficace. Pour le cerf et le chevreuil, le plan de chasse – arrêté annuellement par les fédérations départementales des chasseurs – fixe les prélèvements à réaliser ; mais sa réalisation est rarement effective, alors même que, bien souvent, les effectifs de population sont sous-estimés en l'absence de méthodes simples et sûres d'évaluation. Il apparaît dès lors indispensable de fixer des minima de prélèvement à réaliser, et de sanctionner la non-réalisation, ce que permet la réglementation. Par ailleurs, la gestion qualitative des populations – visant à laisser vieillir les populations de cervidés, afin de prélever de beaux trophées – a conduit à tirer de préférence des jeunes et à préserver les classes d'âge élevées, souvent plus prolifiques, ce qui a abouti à des déséquilibres

de sex-ratio, avec un excédent de femelles participant activement à la reproduction. Des prélèvements mieux répartis entre toutes les classes d'âge sont dorénavant mis en œuvre.

Pour le sanglier, l'éthique de la chasse a conduit à s'interdire de tirer les laies meneuses et les laies suitées, et cette pratique a souvent été étendue à la préservation des laies de plus de 50 kilogramme (les plus prolifiques) ayant des portées de 6 à 8 marcassins chaque année ; dans bien des cas, ceci a entraîné une explosion des populations. Le niveau insoutenable des dégâts – pour les agriculteurs comme pour les chasseurs obligés de les indemniser – et l'augmentation considérable des accidents par collision avec les automobiles, ont conduit le gouvernement à mettre en place un plan national de maîtrise des sangliers, décliné au niveau local, massif par massif sous l'autorité des préfets. De plus, depuis 2019, a été mise en place une commission nationale de lutte contre les dégâts de gibier, qui associe des agriculteurs, des forestiers et des chasseurs.



Fig. 2 : compagnie de sangliers



harde de biches et de jeunes cervidés (photo M. Hodeau)

L'équilibre entre la faune sauvage et la forêt passe aussi par des mesures d'amélioration des habitats, à mettre en œuvre par les forestiers.

Concernant les cervidés, diverses pratiques sylvicoles permettent d'augmenter la capacité alimentaire et la valeur refuge des peuplements forestiers :

- conserver des boisements de structure, de composition et d'âges divers ; disposer à l'échelle du massif de surfaces suffisantes de peuplements ouverts (coupes en régénération et en éclaircie) favorisant l'apparition d'herbacées et de recrues ligneux appréciés par les cervidés ;
- privilégier la régénération naturelle moins sensible à la dent des cervidés que les semis ou plantations ;
- limiter les clôtures de protection à une courte période (7 à 8 ans), allant des semis aux fourrés suffisamment hauts pour que les pousses terminales ne soient plus accessibles aux cervidés ;
- respecter les rejets ligneux appréciés des cervidés, en maintenant en l'état les vides de régénération inférieurs à 1 hectare, en pratiquant des éclaircies régulières ou en recépant des taillis ;
- entretenir régulièrement les structures linéaires : accotements de routes, sommières, lignes électriques ;
- préserver la tranquillité des animaux en limitant strictement les zones ouvertes à la circulation et en évitant l'accueil du public au cœur des massifs.



Fig. 3 : régénération naturelle de chêne et végétation d'accompagnement (Ph. : G. Tendon)

Concernant le sanglier, les mesures de gestion reposent sur des cultures de dissuasion (maïs, colza) et des apports de nourriture (agrainage), bien répartis à l'intérieur du massif forestier. Par ailleurs, les réserves de chasse, zones refuges non chassées, donc de grande quiétude, sont facilement trouvées et adoptées par le sanglier, notamment par les femelles reproductrices, et constituent des réservoirs de population : des battues de décantonnement des populations réfugiées sont dès lors indispensables.

Quel rôle pour les grands prédateurs dans la régulation des populations d'ongulés ?

Le retour des grands prédateurs - retour naturel pour le loup, assisté pour le lynx et l'ours – permettait d'espérer une régulation des populations des ongulés sauvages, grâce aux prélèvements faits par ces prédateurs.

Il semble cependant que ceux-ci se portent préférentiellement sur la faune domestique (moutons particulièrement), beaucoup plus vulnérable en raison de sa concentration et de son manque d'instinct de fuite, parade habituelle de la faune sauvage.

La régulation par les grands prédateurs ne serait efficace que si leurs effectifs s'accroissaient très sensiblement.

Ce qu'il faut retenir

L'évolution favorable des milieux forestiers et des mesures de gestion adoptées pour augmenter les populations des grands ongulés, à l'époque où elles étaient très faibles, ont conduit à une augmentation spectaculaire de leurs effectifs et à une extension des populations dans la plupart des départements.

Les dégâts occasionnés aux régénérations naturelles, mais surtout aux plantations, par des densités excessives d'animaux, remettent en cause la pérennité des jeunes peuplements et la viabilité financière de la gestion forestière.

Des prélèvements adaptés par la chasse, des mesures d'amélioration de la capacité nourricière des territoires et des mesures de gestion sylvo-cynégétique peuvent permettre de conserver ou de rétablir un équilibre entre les populations de grands ongulés et la forêt.